

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 23 MAI 2014 A 20H30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme Pascale PINGUET, Maire.

Etaient présents : Mme Pascale PINGUET – Mme Valérie LAGILLE – M. Roger BOUCHAÏB – Mme Christelle TZOTZIS – M. Daniel CARADEC - Mme Michèle BILLARD-GUEHRING – Mme Danielle BAILLET - Mme Luce FARE – Mme Geneviève POMMERAU – M. Jean-Marie BARDU – Mme Sophie LEBOURGEOIS – Mme Cristèle VIEZZI - Mme Marie-Christine REMOUÉ-MASSON – Mme Florence GUIGNON - M. Frédéric COMBE – M. Stéphane CHABIN – M. Sébastien BAUDEMONT – M. Gabriel MORO.

Etaient excusés : M. Gilles GOURTAY (*pouvoir à Mme Christelle TZOTZIS*) – M. Daniel CARROUÉ (*pouvoir à Mme Danielle BAILLET*) – Mme Marie-Thérèse CORNICHON (*pouvoir à Mme Valérie LAGILLE*) – M. Vincent MATIGNON.

Etait absent : M. Ludovic REDON.

Secrétaire de séance : M. Daniel CARADEC.



Adoption à l'unanimité du dernier procès-verbal en date du 25 avril dernier.

Madame le Maire aborde, en premier, une information relative aux conseillers enfants :

Le CME visitera l'Assemblée nationale le 25 juin, au matin, puis le Louvres avec Mme PUND (partie médiévale, égyptienne sans oublier la Joconde). Des devis ont été demandés pour s'y rendre en train (avec des adultes et 18 enfants). Mme PINGUET demande aux élus intéressés pour les accompagner de se faire connaître. Certains devant confirmer leur présence : Mmes FARE, GUIGNON, LEBOURGEOIS, TZOTZIS, M. BAUDEMONT. Et M. HURAUULT, en tant qu'animateur du CME.

De même, Mme PINGUET informe que M. ROGUES s'est rendu au Burkina Faso, a transmis les lettres rédigées par les jeunes conseillers pour échanger avec des jeunes de leur âge et a rapporté des objets fabriqués localement qui seront vendus par les enfants lors de la fête de l'âne.

Puis, Madame PINGUET évoque les points suivants :

LA ZAC (Zone d'aménagement concerté) de la vallée sèche

Les adjoints et les membres de la commission d'aménagement ont reçu le document présenté lors de la réunion du 20 mai dernier. Sur table, chaque Conseiller dispose d'une copie d'un plan d'ensemble et de la partie concertation avec un planning de durée de montage d'une ZAC (Mme le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise le 17 janvier 2014).

Expertise urbaine et l'EPFIF (Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France) étaient présents à la réunion. Une bonne nouvelle : il n'y aura pas d'obligation de réaliser une étude d'impact dans la mesure où une

étude de ce type était incluse dans l'élaboration du PLU et que la qualité du dossier préparatoire a été appréciée.

Mme PINGUET précise qu'il s'agit de 190 logements répartis en trois types : terrains à bâtir classiques, maisons de ville avec des parcelles plus étroites ou des maisons jumelées et des appartements. Le futur aménageur devra respecter le nombre de logements même s'il adaptera certainement un peu les répartitions.

L'EPFIF est un partenaire avec lequel la Commune a passé une convention d'intervention foncière (veille prospective) et sert de conseil aux études, à la partie économique, ... La ville reste garante des acquisitions par l'EPFIF qui doit donc agir avec une certaine prudence.

Une réunion avec des aménageurs et bailleurs va être organisée le 19 juin à 10h30 pour connaître leur ressenti. A la suite, les conseillers souhaitent que tous les propriétaires soient invités à une réunion de présentation du projet avec les référents d'EPFIF et d'Expertise urbaine.

Se déroulera ensuite la partie concertation (ateliers à thèmes, réunions publiques, ...) mais pas avant la rentrée.

SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne)

Mme PINGUET présente deux dossiers suivis avec le syndicat

1) *L'éclairage de l'église* : un test a été réalisé un soir en présence de MM. BOUCHAIB et CARROUE concernant l'éventuelle possibilité de réaliser l'opération. Des photos prises lors de celui-ci sont présentées aux membres de l'assemblée.

Par exemple, 9 éclairages encastrés au sol autour de l'église et 2 à l'entrée seraient estimés à 18 655 € TTC. Dépense non prévue au budget de cette année, mais il est souhaité, sous réserve du devis à recevoir, de réaliser les tranchées nécessaires au passage d'une alimentation. Elles seraient recouvertes de pavés différents extractibles.

2) *Groupement de commandes pour le gaz* : le dossier sera inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil municipal du 27 juin avec des compléments d'information qu'il reste à recevoir sur l'économie potentielle à réaliser, la durée du contrat, ... (c'est une enveloppe de 91 000 € qui est consacrée annuellement à cette consommation pour la Commune et une économie d'environ 10 % semble réalisable). Ce groupement spécifique est en cours de création en sachant que dès le 1^{er} janvier 2015, ce marché sera libre pour les collectivités.

Mme PINGUET rapproche l'esprit de cette démarche aux travaux menés par l'intercommunalité sur la mutualisation des moyens, domaine qu'elle suit tout particulièrement.

Travaux en cours place Leclerc et pourtour de l'église

La Commune a reçu l'attestation que le dossier de demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux est complet (sollicitation à hauteur de 20 000 €). Pour autant, des prescriptions techniques sont requises et ont été transmises au Maître d'œuvre.

Mme PINGUET précise qu'un autre soutien financier émanant de la réserve parlementaire de Mme LACROUTE a été octroyé pour cette opération (16 725 €).

Il faudra veiller à ce que les travaux qui vont être entrepris rue A. Ouvré permettent une déambulation lors de la fête de la musique.

Travaux en cours à la station d'épuration

Compte tenu de divers dysfonctionnements constatés (débordements, surpresseurs, ...) suite aux évènements météorologiques pluvieux, la phase d'observation est reportée après les réalisations des modifications demandées.

Les réhabilitations d'installations individuelles classées priorités 1 en assainissement non collectif

M. CHAPEYROUX de TEST ingénierie est venu présenter l'état d'avancement de ce dossier. Mme PINGUET rappelle les termes du marché : 12 600 € HT phase 1 (études) et 23 500 € HT phase 2 (consultation entreprises, suivi, ...).

Test Ingenierie tiendra compte des données déjà collectées par la Lyonnaise des Eaux et prendra rendez-vous avec les particuliers concernés. Les techniciens seront habilités par le Maire et un affichage sera réalisé en mairie pour rassurer les administrés.

Madame le Maire reprend les différentes phases de cette opération (estimations, réunion avec les propriétaires, demandes de subvention, ...). Tous ces points restent à être définitivement arrêtés avec les financeurs. Avant de commencer les travaux il faudra avoir leur accord dont celui de l'Agence de l'Eau (qui peut demander plusieurs mois).

Commission MAPA (Marchés à procédure adaptée)

Il existe déjà une commission d'appel d'offres. Toutefois, il est obligatoire d'en créer une autre spécifique aux MAPA.

De même, le règlement intérieur de la Commune relatif à la passation des marchés n'est plus adapté aux derniers critères et doit être modifié.

Ces projets de délibérations devraient être présentés au prochain conseil municipal.

Transfert de la RPA

Le travail se poursuit favorablement au niveau des conventions qu'il faudra passer avec le futur gestionnaire. Cela se ferait en deux temps : une convention pour la période des travaux et une autre concernant le fonctionnement définitif.

Prochaines réunions de travail reprises sur le tableau mis sur table.

Mercredi soir s'est tenue la commission du fleurissement

La décision de ne pas concourir pour les villes et villages fleuris au niveau départemental a été prise compte tenu principalement des travaux en cours. Par contre, un fleurissement devant la mairie a été demandé. Le technicien des services municipaux en charge de ce domaine assistait aussi à la réunion.

Cependant, un concours des maisons fleuries reste lancé au niveau municipal (comme celui des maisons illuminées). Il y aura donc une récompense municipale (bons d'achat) mais sans diplôme départemental de fleurissement pour cette année.

Attente des résultats de Fondasol concernant la route de Mocpoix à Grands moulins

Le rapport est en dernière lecture dans les services du bureau d'études. Tel que Mme PINGUET l'a évoqué lors d'une rencontre avec Mme la Sous-Préfète, il ne faut pas agir avant d'avoir reçu les préconisations.

Demande reçue d'administrés de Néronville pour créer un type de conseil de quartier

Mme le Maire informe sur la loi du 27 février 2002 (loi Vaillant relative à la démocratie de proximité) : seuils de population pour les créer les conseils de quartier, modalités budgétaires financières,). Sont également évoquées les autres formes existantes (comités, associations, ...). Il sera proposé aux administrés de créer, s'ils le souhaitent, une association.

Réunion avec le responsable des sapeurs-pompiers de Château-Landon à prévoir en début d'un conseil municipal afin d'évoquer les prochains travaux à réaliser en termes de protection d'incendie sur la Commune.

Information que les journaux municipaux vont commencer à être distribués à partir de ce week-end.

Puis, Madame le Maire aborde les points inscrits à l'ordre du jour :

Délibération n°2014.07.58 - Jury criminel 2015

Tel que stipulé dans l'arrêté préfectoral n°2014 CAB 034 du 4 avril 2014, Il est procédé au tirage au sort de 6 électeurs pour la formation du jury criminel 2015 sur les listes électorales.

M. MORO, le plus jeune conseiller municipal, réalise le tirage au sort. Ont été ainsi désignés :

- MAZURKIEWICZ Jean, chemin de la haie de banse, né le 18/02/1934,
- KERNEC'H Alexandra, ép. CHASSEIGNAUX, 12, hameau de Fontaine, née le 26/12/1976,
- SCHAEFFER Lucienne, ép. LACROIX, 6, rue du Puits Beauvais, née le 10/09/1947,
- VEZZETTI Ginette, ép. LEFEVRE, 9, rue Jean Monnet, née le 14/02/1941,
- HAHN Augustine, ép. GENDRON, 2, rue Joliot Curie, née le 17/04/1928,
- SAVINE Eric, 120, rue de la Louvetière à Mocpoix, né le 15/05/1957

Délibération n°2014.07.59 - Modification de la convention de location du foyer rural

Mme le Maire rappelle qu'il existe deux types de convention pour la location du foyer rural : l'une destinée à la location aux particuliers, et une seconde pour le prêt gracieux des salles aux associations locales.

Il y a aujourd'hui lieu d'apporter des modifications à ces deux conventions afin de tenir compte de nouvelles contraintes :

- mise en place de bornes enterrées face au foyer rural (place de Verdun),
- suite à l'extension du foyer et la pose d'un portail dont il est demandé de laisser le libre accès pour les services de secours et la servitude de passage existante

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de modifier ainsi les conventions :

« Titre IV – Obligations du locataire

B/ Responsabilité – Sécurité :

(...)

Il devra respecter et faire respecter l'interdiction de stationnement devant le bâtiment et tout particulièrement devant le portail afin de laisser le passage libre aux services de secours et à un propriétaire qui détient une servitude de passage.

C/ Propreté – Etat des lieux :

(...)

~~Des containers sont mis à disposition du locataire à l'extérieur du foyer pour les déchets ménagers et le verre.~~

~~En aucun cas le locataire ne devra mettre de verre dans les bennes.~~

~~Il est demandé de vider les déchets ménagers dans des sacs de 50 litres (maximum) ainsi que les verres dans les bornes enterrées. »~~

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE les modifications des conventions de location du foyer rural telles qu'annexées à la présente délibération.

**Délibération n°2014.07.60 - Participation aux bénéficiaires de la carte IMAGIN'R
– année scolaire 2014/2015**

Mme le Maire explique que la précédente équipe municipale avait décidé, par délibération du 10 décembre 2010, d'aider les jeunes Chateaulandonnais, se rendant tous les jours à Paris pour leurs études supérieures, à financer leur titre de transport (carte IMAGINE'R).

Le tarif pratiqué pour l'année scolaire 2013/2014 (Château-Landon étant zone 5) est actuellement de 700.10 €.

En 2013, 6 étudiants ont bénéficié de l'aide de la commune fixée à 10% du forfait (70.01 €) - 2012 : 10 étudiants - 2011 : 7 étudiants.

Il est proposé de renouveler cette opération pour l'année scolaire 2014/2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉCIDE de prendre en charge une partie du titre de transport des étudiants utilisant la carte IMAGINE'R pour se rendre à Paris à hauteur de 10% à compter de la rentrée scolaire 2014/2015.

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention avec GIE Comutitres pour ces étudiants post BAC.

Délibération n°2014.07.61 - Revalorisation des tarifs du marché, des forains et des cirques à compter du 1^{er} juin 2014

Mme le Maire rappelle que les tarifs du marché, des forains et des cirques étaient ainsi fixés par délibération 10 décembre 2010 :

- droit de place du marché : 0.39 € la demi-journée par mètre linéaire de façade sur 2 mètres de profondeur
- droit de place d'un camion d'outillage : 122.40 € la demi-journée de stationnement
- droit de place « attractions » :
 - manège « enfantin » : 21.80 € / jour
 - manège « autos tamponneuses » : 42.30 € / jour
 - autres stands : 0.39 € par m² / jour
- droit de place pour un cirque : 43.40 € la journée de stationnement.

Par ailleurs, il est proposé par le Trésor public d'arrondir les sommes.

Il est donc aujourd'hui proposé aux membres du Conseil Municipal de **revaloriser ces droits de place de 2% (arrondi au 10^{ème} d'euro supérieur) à compter du 15/06/2014**, soit :

- droit de place du marché : 0.40 € la demi-journée par mètre linéaire de façade sur 2 mètres de profondeur
- droit de place d'un camion d'outillage : 124.90 € la demi-journée de stationnement

- droit de place « attractions » :
 - manège « enfantin »: 22.30 € / jour
 - manège « autos tamponneuses » : 43.20 € / jour
 - autres stands : 0.40 € par m² / jour
- droit de place pour un cirque : 44.30 € la journée de stationnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉCIDE de fixer les droits de place ainsi à compter du 15/06/2014 :

- droit de place du marché : 0.40 € la demi-journée par mètre linéaire de façade sur 2 mètres de profondeur
- droit de place d'un camion d'outillage : 124.90 € la demi-journée de stationnement
- droit de place « attractions » :
 - manège « enfantin »: 22.30 € / jour
 - manège « autos tamponneuses » : 43.20 € / jour
 - autres stands : 0.40 € par m² / jour
- droit de place pour un cirque : 44.30 € la journée de stationnement.

RAPPELLE les conditions d'accueil des cirques :

- installation sur la surface en herbe face à la gendarmerie exclusivement
- la demande d'installation doit être parvenue à la mairie 15 jours avant celle-ci
- une caution d'un montant de 250 € lors de l'installation d'un cirque
- réalisation d'un état des lieux entrant et sortant
- occupation du domaine public pour l'installation comme pour son déménagement de 24 heures au maximum chacun

Délibération n°2014.07.62 - Acceptation d'un don

Aux termes de l'article L.2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal doit délibérer sur l'acceptation des dons et legs faits à la Commune, ce qui signifie que le conseil peut décider d'accepter ou de refuser les dons ou legs.

Madame le Maire indique que l'association PAIXAO de PORTUGAL a souhaité effectuer un don par rapport à quelques inconvénients causés lors d'une manifestation et qu'il y a lieu de l'accepter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

ACCEPTE le don de 60 € effectué par l'association PAIXAO de PORTUGAL.

AUTORISE Mme le Maire à procéder à l'encaissement de ce don et à signer tous les documents nécessaires.

Délibération n°2014.07.63 - Désignation des membres au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) a été créé par délibération du 14 décembre 2007.

Il y a lieu de désigner les membres qui siégeront au CLSPD. Le Maire préside ce Conseil. Mme le Maire fait un appel à candidatures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉSIGNE :

- M. Gilles GOURTAY

- Mme Christelle TZOZTIS
- M. Frédéric COMBE
- Mme Sophie LEBOURGEOIS
- M. Stéphane CHABIN
- Mme Luce FARE
- M. Daniel CARADEC

membres du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Délibération n°2014.07.64 - Désignation des référents des différentes cellules dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde

Mme le Maire rappelle que le Plan Communal de Sauvegarde définit les bases d'un dispositif opérationnel dont l'objectif n'est pas de tout prévoir mais d'identifier et d'organiser par anticipation les principales fonctions, missions et actions de chacun pour faire face à toute situation de crise.

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il y a lieu de désigner les référents des différentes cellules du PCS.

Il est précisé que dans chacune des cellules doit être désigné un adjoint au Maire. Un Conseiller municipal ne peut pas postuler sur deux cellules.

En ce qui concerne le poste de commandement communal, il est souhaité que les élus qui le composent soient joignables le plus souvent possible et n'aient pas à se déplacer, sauf exception, trop loin du territoire communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉSIGNE les référents suivants aux différentes cellules du PCS :

Direction des Opérations de Secours (DOS)

- Mme Pascale PINGUET, *Maire*

Poste de Commandement Communal (PCC)

- Mme Michèle BILLARD-GUEHRING, *6^{ème} adjoint au Maire*
- M. Gilles GOURTAY, *1^{er} adjoint au Maire*
- Mme Florence GUIGNON, *Conseillère municipale*

Cellule Information – population

- M. Daniel CARADEC, *5^{ème} adjoint au Maire*
- Mme Luce FARE, *Conseillère municipale*
- Mme Sophie LEBOURGEOIS, *Conseillère municipale*

Cellule Hébergement

- Mme Christelle TZOZTIS, *4^{ème} adjoint au Maire*
- Mme Cristèle VIEZZI, *Conseillère municipale*
- M. Sébastien BAUDEMONT, *Conseiller municipal*
- M. Gabriel MORO, *Conseiller municipal*

Cellule Ravitaillement

- Mme Valérie LAGILLE, *2^{ème} adjoint au Maire*
- M. Jean-Marie BARDU, *Conseiller Municipal*
- Mme Marie-Christine REMOUE-MASSON, *Conseillère municipale*

Cellule Logistique

- M. Roger BOUCHAÏB, *3^{ème} adjoint au Maire*
- M. Daniel CARROUÉ, *Conseiller Municipal*
- M. Frédéric COMBE, *Conseiller Municipal*

Référent Iode

- Mme Michèle BILLARD-GUEHRING, 6^{ème} adjoint au Maire

Délibération n°2014.07.65 - Désignation des membres de la commission des impôts

Mme le Maire rappelle que l'article 1650 paragraphe 3 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts est la même que celle du mandat du Conseil municipal et que les nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Ces nominations appartiennent au Directeur des Services Fiscaux sur proposition d'une liste de contribuables établie par l'assemblée municipale.

Pour Château-Landon, la Commission comprend, en plus du Maire, Président de droit, huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants. Cette liste à proposer aux services Fiscaux doit compter le double de noms.

Il est nécessaire que sur la liste proposée soient bien spécifiés des administrés non résidents et des propriétaires de bois.

Vu l'exposé de Mme le Maire et après examen de la liste présentée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DÉCIDE de proposer à M. le Directeur des Services Fiscaux les personnes suivantes :

NOM – PRENOM	ADRESSE
Titulaires	
MATIGNON Yves - propriétaire de bois	7, rue de la Cave Calot
HUGUET Jacqueline	21, rue de la Ville Forte
ROGUES Roger	3, rue du Bas Larry
WARLET Lucienne	18, rue des Longs Réages – Bruzelles
LEVEUGLE Emile - propriétaire de bois et non résident	14bis, rue Augereau – 75007 Paris
GAUTHIER Pierre	158, rue de la Louvetière - Mocpoix
FARE Luce	36, rue du Gâtinais
CORNICHON Lionel	16, rue Jean Galland
BILLARD-GUEHRING Michèle	17, rue Grande
INIZAN Pascal	10, rue de Nisceville
CHABIN Stéphane	164, rue de la Louvetière - Mocpoix
LEBLANC Claudette	Les Gauthiers
POMMEREAU Geneviève	12, rue Hetzel
BONZOM Jacqueline	12, rue du 11 novembre
BARDU Jean-Marie	4, boulevard Carnot
CARADEC Daniel	3, Place du Général Leclerc
Suppléants	
LAGILLE Valérie	19, rue du Bas Larry
BAUDUSSEAU Eric – non résident	6, route de la brosse – 77870 Vulaines sur Seine
GAGNON Jacques - propriétaire de bois	29, rue Charles de Gaulle
BAILLET Danielle	10, rue du Gâtinais
BELLETTTE Guy	26, rue des Gauthiers
TZOTZIS Christelle	22, rue du Capitaine Chambon

GOURTAY Gilles	67, route de Jallemain
LEBOURGEOIS Sophie	61, Hameau de Touvent
COURTOIS Jean-Luc	19, rue du Clos des Sentiers
PINGUET Yann	8, rue de la Champagne - Nisceville
CHOPINET Martine	1, rue Saint André
BOULET Carole	24 bis, rue Grande Prolongée
POIREAU Claude	7, rue Thiers
SOLE Violette	6, rue du Gâtinais
REDON Ludovic	59, Hameau de Touvent
VIEZZI Cristèle	8 bis, rue de la Gare

Délibération n°2014.07.66- Désignation d'un correspondant défense

La circulaire du 26 octobre 2001 a instauré au sein de chaque Conseil municipal une fonction de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Ce conseiller a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense et les questions qui s'y rapportent. Ainsi, il est destinataire d'une information régulière, susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de suivre le recensement.

Aussi, il est proposé de désigner un correspondant défense au sein du Conseil municipal.

Mme le Maire fait appel à candidature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DÉSIGNE :

- M. Jean-Marie BARDU correspondant défense de la commune.

Délibération n°2014.07.67 - Désignation d'un délégué au CNAS

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune adhère au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales.

Ce Comité est composé d'un collège d'élus et d'un collège d'agents.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué local du CNAS représentant les élus.

Ce délégué aura notamment pour rôle de siéger à l'Assemblée Départementale annuelle afin de se prononcer sur les grandes orientations à conférer au CNAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DÉSIGNE M. Sébastien BAUDEMONT délégué local du CNAS.

Séance levée à 22h45.

Le Maire,

Pascale PINGUET